

VANDERLINDEN, Jacques, *Se marier en Acadie française, XVII^e et XVIII^e siècles* (Moncton, Chaire d'études acadiennes/Éditions d'Acadie, 1998), 270 p.

Geneviève Postolec

Volume 53, numéro 1, été 1999

Médecine, santé et sociétés

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/005574ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/005574ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Postolec, G. (1999). Compte rendu de [VANDERLINDEN, Jacques, *Se marier en Acadie française, XVII^e et XVIII^e siècles* (Moncton, Chaire d'études acadiennes/Éditions d'Acadie, 1998), 270 p.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 53(1), 157–158. <https://doi.org/10.7202/005574ar>

VANDERLINDEN, Jacques, *Se marier en Acadie française, XVII^e et XVIII^e siècles* (Moncton, Chaire d'études acadiennes/Éditions d'Acadie, 1998), 270 p.

L'auteur de cet ouvrage, Jacques Vanderlinden, actuellement professeur associé à la Faculté de droit de l'Université de Moncton (et professeur émérite de l'Université libre de Bruxelles) se donne pour mandat d'étudier l'institution matrimoniale, tout en souhaitant contribuer à la connaissance de l'histoire du droit en Acadie pendant la période française. Jacques Vanderlinden n'en est pas à ses premières armes puisqu'il travaille depuis longtemps à l'histoire de l'expansion des droits européens outre-mer et, particulièrement, de leur réception au Canada. Dans son ouvrage divisé en deux grandes parties d'égale longueur, il aborde, d'une part, les aspects sociaux et religieux de l'institution matrimoniale et, d'autre part, les aspects patrimoniaux de la formation du mariage. Enfin, à la fin de l'ouvrage, on trouve un index des noms de personnes ainsi que deux annexes: une note introductive sur le notariat acadien qui nous confirme le pauvre état des sources en la matière, ainsi que la liste des contrats de mariage utilisés.

La première partie ne manque pas d'intérêt puisque l'auteur présente, sous une forme synthétique, la question complexe de toutes les règles et empêchements qui régissent l'institution matrimoniale sur le plan religieux, en accordant une attention particulière à l'application des règles catholiques en Acadie. Cependant, lorsque l'auteur aborde la définition de son corpus, le lecteur est en droit de se poser de sérieuses questions. En effet, devant la pénurie, en Acadie, des sources d'état civil habituellement à la disposition des chercheurs, l'auteur s'est rabattu sur 16 contrats de mariage provenant du seul fonds d'actes notariés acadien avant 1713 parvenu jusqu'à nous, l'étude du notaire Jean-Chrysostome Loppinot. Nonobstant le fait qu'un chercheur en histoire est toujours tributaire de ses sources, il m'est extrêmement difficile de comprendre comment on peut baser une étude scientifique sérieuse sur un corpus de 16 contrats de mariage (signés entre le 29 mai 1700 et le 12 janvier 1709 à Port-Royal) et, encore moins, de comprendre comment on peut avancer des conclusions sur l'existence ou non d'un droit acadien, à partir d'un corpus aussi maigre, basé, en plus, sur l'utilisation d'un seul type d'acte notarié.

Les problèmes liés à l'utilisation d'un corpus aussi restreint sont évidents: il est extrêmement difficile de généraliser quelque phénomène que ce soit et lorsque l'on commence à répartir les contrats selon un facteur ou un autre, on obtient de très petits nombres qui limitent beaucoup la portée des conclusions. Cette lacune est particulièrement visible dans la deuxième partie de l'ouvrage où l'auteur étudie les aspects patrimoniaux des unions. L'auteur perd le lecteur dans un dédale de tableaux expliquant, d'une part, les règles du droit en Acadie française et, d'autre part, la pratique telle que rencontrée dans les quelques contrats de mariage à sa disposition. Finalement, devant l'accumulation de détails et la diversité des situations rencontrées, le lecteur comme l'auteur se perdent en con-

jonctures. Où est la règle? Où est l'exception? Comment réussir à tirer des conclusions fiables lorsque le corpus n'est pas représentatif?

En matière d'évaluation du patrimoine, l'auteur emploie une méthode d'estimation assez ancienne, la grille d'analyse établie par A. H. Clark en 1968, qui n'est plus vraiment utilisée, de nos jours, par les chercheurs en histoire sociale. L'auteur analyse donc le niveau de vie des familles à partir d'une variable qu'il a créée lui-même, le quotient patrimonial, qui résulte de « la division de l'estimation de la valeur globale du bétail d'une famille par le nombre de ses membres » (p. 126), calculé à partir des données des cinq recensements retrouvés pour la population acadienne entre 1671 et 1707. Le problème avec un tel calcul basé sur des données agricoles, c'est qu'il occulte toute la richesse liée aux activités commerciales ou maritimes, ce qui est dommage car nous sommes à Port-Royal. Ensuite, on se demande pourquoi l'auteur n'a pas utilisé les données de ces différents recensements de la population acadienne pour mettre en perspective les résultats de son corpus en traçant, par exemple, un portrait sur plusieurs décennies de l'évolution des patrimoines des ménages acadiens de Port-Royal. Il aurait aussi été intéressant de suivre le destin familial et patrimonial des couples identifiés dans un contexte où l'Acadie devient anglaise, où les institutions sont profondément modifiées et où d'autres règles s'appliquent désormais.

Il est aussi regrettable qu'un panorama global de la situation historique, géographique, sociale et démographique de l'Acadie (nombre d'habitants, importance de l'immigration, mobilité géographique, comportements démographiques, etc.) n'ait pas été dressé, ne serait-ce qu'à grands traits, car cela aurait permis au lecteur de situer dans un contexte plus large les différents phénomènes que l'auteur relève. Tout en regrettant que l'Acadie soit trop souvent absente des études portant sur la Nouvelle-France, l'auteur réfère principalement, à des fins comparatives, à d'autres études sur l'Acadie ou sur la France, mais il ne cite pratiquement pas d'études portant sur la Nouvelle-France ou encore portant sur l'histoire sociale de l'Amérique du Nord à l'époque coloniale. C'est dommage, car il aurait pu ainsi comprendre que les comportements des conjoints en Acadie s'inscrivent, de manière cohérente, dans un ensemble colonial, caractérisé par des pratiques spécifiques (âge au mariage des futurs époux, calendrier des mariages, etc.).

Finalement, après l'analyse de ces 16 contrats de mariage, tirés d'un seul greffe de notaire, l'auteur arrive aux conclusions suivantes: il n'y a pas de mariage qui puisse être qualifié d'acadien ni de coutume acadienne en matière de contrats de mariage. Étant donné les réserves qu'ont suscitées le corpus choisi et la méthodologie employée, je ne peux que rester perplexe devant de telles affirmations. Voilà, somme toute, un ouvrage qui suscite bien plus de questions qu'il n'apporte de réponses et qui laisse le lecteur s'intéressant à l'histoire sociale de l'Acadie sur sa faim.